



**OBJET : Compte rendu de l'assemblée
générale ordinaire du CDNTA**

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

ASSEMBLEE GENERALE par visioconférence

le 13 février 2021 à 9h00 durée prévue 2h30 - 3h00

Votes de 13h00 à 14h59

La réunion se déroule en visioconférence pour tous les membres

Début de réunion, le samedi 13 février 2021 à partir de 9h00, fin de réunion 12h00

Ordre du jour :

- *Mot de bienvenue du président*
- *Rapport moral du Président,*
- *Rapport Commission sportive,*
- *Rapport Commission arbitrale,*
- *Rapport financier et vote du quitus.*
- *Rapport de la Commission communication avec présentation du nouveau site web,*
- *Élection du représentant à l'AG de la FFTA (vote via le prestataire Vote Explorer).*
- *Questions diverses*

Documents associés :

<i>annexe 1 : Invitation à l'assemblée générale</i>	<i>page 31</i>
<i>annexe 2 : Mail de connexion à l'assemblée générale</i>	<i>page 34</i>
<i>annexe 3 : Mail pour le vote et code associé au club</i>	<i>page 35</i>
<i>annexe 4 : Mail d'information et liste des postulants</i>	<i>page 36</i>
<i>annexe 5 : Mail d'information sur les documents présentés en AG (contenant le rapport moral du Président, la commission sportive, la commission arbitrale, le rapport financier et prévisionnel, les questions reçues)</i>	<i>page 38</i>
<i>annexe 6 : Résultats des votes par la <u>société Vote-explorer</u></i>	<i>page 39</i>

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 1/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Liste des présents:

Comité Départemental :

Mme Annie DAVOINE, Mme Martine MARINET, Mme Marie-Jo WANQUETIN, Mr Michel CESZYNSKI (Trésorier), Mr Daniel DAVOINE, Mr Taylor DEVINCKE, Mr Pierre DELEEST, Mr Johann DUBOIS (Secrétaire), Mr Pascal FLEURY, Mr Marc MARTEL (Président), Mr Romain STEUX.

Personnalités excusées : Mr Jean-Michel CLEROY (FFTA), Mr Philippe BOUCLET (CRTAHDF), Mr Jean COSLEOU (CDOS59), Mr Régis LIBBRECHT (DRJSCS).

Postulants présents (AG de la FFTA) : Alain DESCAMPS, Marc MARTEL.

Archers présents (hors Présidents ou mandatés) : J. STAELEN (VP de la Compagnie d'Arc Coudekerque-Branche),

Clubs Présents ou représentés :

CIE D'ARC DE COUDEKERQUE, ST SEBASTIEN BOUSBECQUE, SAINT SEBASTIEN VILLENEUVOISE, Cie d'ARC DE LILLE, ASSOC. DES ARCHERS DE MARLY (Mr Christophe LEMAIRE mandaté), FRANCS ARCHERS RONCQ, SECLINOISE ARCHERIE, ENTENTE SAINT SEBASTIEN LOOS (Mr Jean Marc MIR mandaté), ARCHERS LEERSOIS L.O.S., LES AMIS DE ROBIN NEUVILLE EN FERRAIN (Mr Olivier FAUSSART mandaté), ARCHERS CLUB DE GAYANT DOUAI, ARCHERS ESCAUDINOIS (Mr Johann DUBOIS mandaté), V.U.C. TIR A L'ARC (VALENCIENNES), Cie ARCHERS ST SEBASTIEN BONDUES, ASSOCIATION TIR A L'ARC WATTRELOS, ASETA AULNOYE AIMERIES, A.S.T.A. WERVICQ-SUD (Mr Alexandre OLIVIER mandaté), SAINT SEBASTIEN CYSOING.

(5 pouvoirs au total)

18 clubs sur 39 sont présents ou représentés, ceci représente 77 voix sur 133 soit 57,89%. Le quorum est atteint.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 2/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Mot de bienvenue du Président :

Marc MARTEL, ouvre la séance à 9h00 en souhaitant la bienvenue aux participants.

Il rappelle les circonstances particulières liés à la pandémie qui font que, cette Assemblée Générale se tient par visioconférence.

Il rappelle également le déroulé de cette Assemblée Générale : Discussions de 9h00 à 12h00, puis vote de 13h00 à 14h59'59", annonce des élus dès leur transmission ce jour.

Rapport moral du président :

Rapport moral du Président :

Merci à tous les clubs présents

Personnalités excusées :

Monsieur Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA

Monsieur Philippe BOUCLET, Président du CRTAHDF

Monsieur Jean COSLEOU, Président du CDOS

Monsieur Régis LEBBRECHT, de la DRJSCS Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (Préfecture du Nord).

minute de silence



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport

26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 3/39

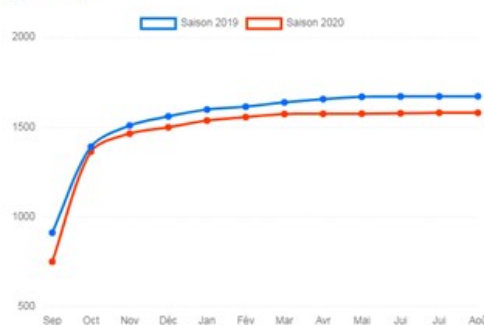
Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Rapport moral du Président :

LES EFFECTIFS :

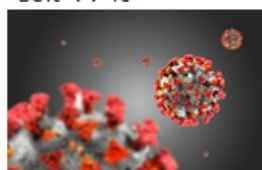
2017	1867	optimum de licencié(e)s
2018	1793	soit 74 de moins
2019	1672	soit 121 de moins
2020	1580	soit 92 de moins

Nous avons perdu 287 licenciés depuis 2017 (15%)



ALERTE COVID :

Les données actuelles montrent une forte chute du nombre de licences sur le département . A peine 900 licences soit une perte de 680 licences soit 44 %

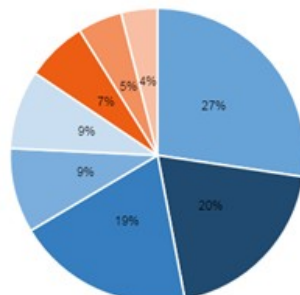


Rapport moral du Président :

LES CATEGORIES d'âge :

SENIORS 1 : 307,	} Soit 1050 adultes 66%
SENIORS 2 : 432,	
SENIORS 3 : 311,	
POUSSINS : 77,	} Soit 530 jeunes 34%
BENJAMINS :106,	
MINIMES : 137,	
CADETS : 147,	
JUNIORS : 63.	

■ Sénior 2 (432 lic)
■ Sénior 3 (311 lic)
■ Sénior 1 (307 lic)
■ Cadet (147 lic)
■ Minime (137 lic)
■ Benjamin (106 lic)
■ Poussin (77 lic)
■ Junior (63 lic)



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

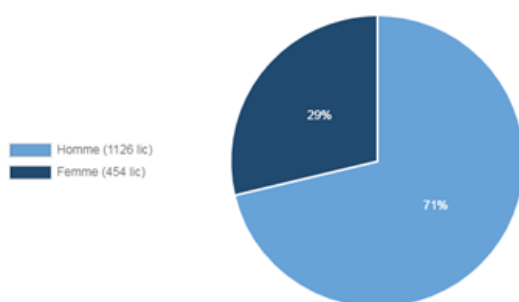
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 4/39

Rapport moral du Président :

LES CATEGORIES :

Parmi tous ces pratiquants nous avons 454 licenciées et 1126 licenciés.
Soit un ratio de 29% de Dames et 71% de Messieurs.

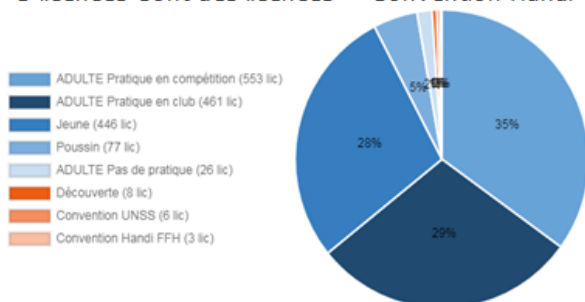


Rapport moral du Président :

LA PRATIQUE SPORTIVE :

26 adultes ne pratiquent pas (soit 2.5%)
461 adultes ne pratiquent qu'en club (soit 43.9 %)
553 adultes pratiquent en compétition (soit 52.6%)

8 licences sont des licences « découverte »
6 licences sont des licences « Convention UNSS »
3 licences sont des licences « Convention Handi FFH »



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

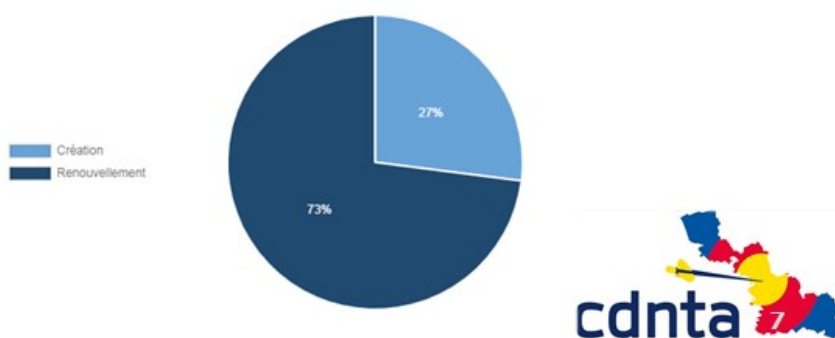
COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Rapport moral du Président :

LES RENOUELEMENTS :

Nous avons observé un taux de renouvellement de licences de 73%



Rapport moral du Président :

LES CLUBS :

Nous avons 39 clubs sur l'année 2020. Nous avons perdu Bousies et les archers des monts des Flandres de Steenwerk - Bailleul.

effectifs	1 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	61 à 70	71 à 80	81 à 90	91 et+
nombre	7	8	9	4	5	3	1	1	1 (137)

LES AIDES AU CLUB :

Le CDNTA a acheté, en 2020 pour 13 500 € de cibles en mousse. Elles sont stockées au Club de DOUAI et disponibles pour qui en veut.

Attention, les chevalets ne sont pas fournis.

Le Comité a aidé le club de HONDSCHOOTE pour de l'achat de matériel, arc et flèches pour un montant de 1 300 € dans le cadre d'un partenariat avec l'UNSS.



Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Rapport moral du Président :

ARCS POUSSINS :

Les arcs poussins du Comité sont maintenant répartis entre les clubs qui en ont fait la demande: Aulnoye-Aymeries, Douai et Marly. Une convention a été signée pour le prêt de ces arcs.

MEDAILLES :

Un certain nombre de médailles ont été demandées par les clubs et validées par le Comité.

Vont être prochainement médaillé(e)s au titre de la médaille de bronze de la FFTA :

Mme Corinne CHARNEUX (LOOS) en qualité de : Entraîneur

Mr Thierry DELEFLIE (SECLIN) en qualité de : Dirigeant

Mr Hubert DUFOUR (LOOS) en qualité de : Entraîneur

Mr Patrick VANACKER (St AMAND) en qualité de : Entraîneur

FELICITATIONS à elle et à eux.



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 7/39

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Rapport de la commission sportive :

Rapport Commission sportive :

Présentation par Pascal FLEURY



Rapport Commission sportive :
Championnats Départementaux

Impossible de donner la liste de tous les archers qui sont montés sur les différents podiums, vous pouvez les retrouver sur le site du comité.

Remercions les clubs organisateurs supports de ces différents championnats du nord :

SALLE

- WERVICQ SUD Jeunes et S3 le 26 Janvier 2020
- GRANDE SYNTHÉ S1 et S2 le 09 Février 2020

Pour les autres Championnats, ils ont été annulés pour cause de pandémie au Covid 19



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 8/39

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Rapport Commission sportive :

CHAMPIONNAT DE FRANCE SALLE :

VITTEL le 21 Février 2020

AVIGNON AGNES	Villeneuve d'Ascq	S2FCL	9 ^{ème} Place
DAVOINE ANNIE	Aulnoye Aymeries	S3FCO	4 ^{ème} Place
LEMAIRE LAURENT	Valenciennes	S2HCL	66 ^{ème} Place
OLIVIER ALEXANDRE	Wervicq Sud	S2HCL	9 ^{ème} Place
PETIT VINCENT	Aulnoye Aymeries	S2HCO	22 ^{ème} Place
ROCHEZ THIERRY	Aulnoye Aymeries	S2HCL	48 ^{ème} Place



Rapport Commission sportive :

CHAMPIONNAT DE FRANCE SALLE FFSU

DIJON le 04 Février 2020

LECLERCQ SEBASTIEN	Saint Amand Cibles	S1HCL	17 ^{ème} Place
MONCHY LUCIE	Valenciennes	S1FCL	9 ^{ème} Place



COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Rapport Commission sportive :

STAGE AU CREPS DE WATTIGNIES :

Du 25 au 26 Février 2020 sous l'encadrement d'Isabelle DUQUESNE.
14 Jeunes du Département y ont participé.

Annulation du deuxième stage pour cause de Covid

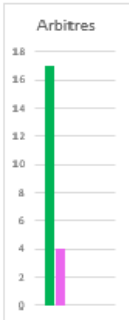
Rapport de la commission arbitrale :

Rapport Commission arbitrale :

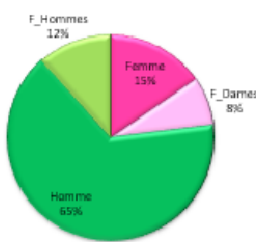
Présentation par Pierre DELEEST



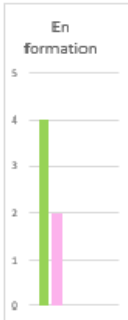
Rapport Commission arbitrale :
Sex Ratio des arbitres du Nord



Arbitres




F. Hommes 12%
Femme 15%
F. Dames 8%
Homme 65%



En formation

21 arbitres : 4 dames (23%) et 17 messieurs (77%).
2 dames et 4 messieurs étaient en formation pourcentage identique.
A ce jour concernant la formation énorme difficulté de faire un point précis.
Sylviane BOUTRELLE nouveau PCRA des Hauts de France est occupée à reprendre les dossiers et nous informera au plus tôt.
Pour rappel la formations dépend du PCRA du CRTAHDF
Les dossiers administratifs sont gérés par la CNA.

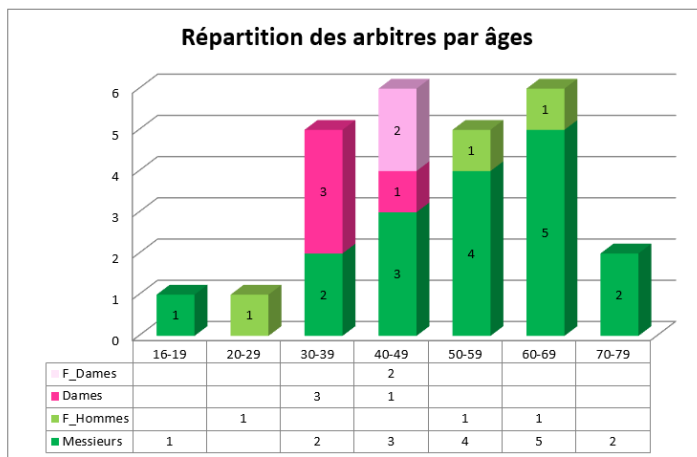


Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Commission arbitrale



Age moyen : 49 ans
 Plus âgé : 74 ans
 6 candidats en formation 2 dames 4 messieurs.
 Très difficile de faire un point précis la base fédérale n'est pas à jour pour cause de pandémie !



Rapport Commission arbitrale : Comptabilité arbitres : Déficit constaté

Entrées		Dépenses	
Participation des clubs	360,00	Déplacements	546,66
Total	360,00		546,66
Balance	-186,66		

Déplacements : pour la journée de remise à niveau, nous avons demandé à ce que les arbitres covoientent pour diminuer les frais. La mise à niveau des arbitres dépend du PCRA et de ses choix. La difficulté pour trouver des locaux répondant aux normes sanitaires pendant ce confinement fait que nous sommes allés bien loin de chez nous ce qui explique en partie ce déficit. Un nouveau PCRA est en place, nous espérons une organisation qui nous sera plus favorable en terme de lieu
ET DE DATES ...



Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Rapport Commission arbitrale :

Au cours de la saison 2019-2020:

Le nombre important des annulations de concours fait que détailler ici la participation des arbitres sur les épreuves est un détail, au regard de la déception des organisateurs et surtout des archers. Des changements sont intervenus, PCRA en fin de mandat, les AG ont été retardées. Entre temps les historiques de l'ensemble des organisations ont été archivés par la fédération impossible donc de vous présenter une synthèse.

Pour l'avenir:

Le CDNTA a choisi d'opter pour un nouveau site internet. Un espace important est dédié aux arbitres. Des rubriques d'informations et de documentations relayées, mais également un espace réservé aux spécificités que le comité met à leur disposition. Dans ces chapitres, les moyens d'échanges d'informations spécifiques à leurs statuts, les calendriers d'affectations etc... Les présidents de clubs seront informés dès que les prises d'arbitrages seront validées, pour faciliter leurs organisations.

Merci à tous



Question de Christophe LEMAIRE :

09:40

Peut-on avoir la part concernant les déplacements des compétitions en frais d'arbitrage ?

Michel CESZYNSKI intervient et précise qu'au 31/12 2020, 546,48 frais de déplacement ont été remboursés dont 82€82 pour des arbitrages sauf pour les arbitres arbitrant dans leur propre club.

La différence est le déplacement pour le recyclage à Roye, il correspond aux frais de covoiturage.

Le covoiturage a été choisi pour limiter les frais, les gestes barrières adéquats ont été demandés et appliqués bien évidemment. Pierre DELEEST fait remarquer que ce jour-là, Elodie DECRUCQ n'a pas été acceptée car présentant des signes de maladie.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 13/39

Rapport financier et vote du quitus :

Rapport financier et vote du quitus :

Présentation par Michel CESZYNSKI



Bilan financier 2020 :

COMITE DEPARTEMENTAL NORD			
EXERCICE 2020		RESULTAT D'EXPLOITATION	
DEPENSES		RECETTES	
60 Achat de matériel	17 004,92 €		
60000 Achat matériel	14 771,84 €	70 Ventes articles divers	360,00 €
606300 Fournitures entretien & petit équipement	152,59 €	70600 Prestations de services	0,00 €
606400 Fournitures admin. & informatique	283,91 €	708400 Mise à disposition personnel facturé	360,00 €
606410 Matériel de bureau & informatique	574,75 €	74 Subventions des partenaires institutionnels	16 998,79 €
606600 Autres équipements	56,80 €	740000 Subvention d'exploitation FFTA	500,00 €
607000 Tenues CDNTA & arbitres	864,13 €	742000 Subvention Département Nord	11 998,79 €
		743000 Subvention ANS - CND5	4 500,00 €
61 Services Extérieurs	2 534,07 €	75 Autres produits de gestion courante	9 301,30 €
611000 Organisation des Chots départementaux	2 462,58 €	756000 Cotisations Licences FFTA	9 301,30 €
613000 Locations diverses	0,00 €	757000 Equipement arbitres	0,00 €
615000 Entretien & réparations	45,40 €	76 Produits Financiers	137,47 €
618100 Documentation générale	26,09 €	761000 Produits financiers	137,47 €
62 Autres services extérieurs	6 470,76 €	77 Produits exceptionnels	2 062,00 €
620000 Services extérieurs	1 499,00 €	772000 Produits sur exercice antérieur	2 062,00 €
623000 Rémunérations	1 297,55 €		
625000 Déplacements CD 59 & commissions	1 361,02 €		
625100 Déplacements & réunions arbitres	256,48 €		
625600 Déplacements actions sportives	469,80 €		
625700 Réceptions	1 283,24 €		
625750 Recas CD 59 & commissions	1 135,86 €		
626000 Frais postaux & télécommunications	265,61 €		
627000 Services bancaires	130,50 €		
63 Formation et stages	0,00 €		
633300 Stages de formation	0,00 €		
64 Frais de personnel	0,00 €		
641000 Frais arbitraires	0,00 €		
642000 Rémunération des formateurs	0,00 €		
65 Autre charges de gestion courante	345,31 €		
651000 Réserveance hébergement site CDNTA	99,18 €		
658600 Affiliations	246,13 €		
66 Charges financières et exceptionnelles	0,00 €		
660000 Charges financières	0,00 €		
67 Charges exceptionnelles	0,00 €		
672000 Charges sur exercice antérieur	0,00 €		
Total des charges	27 854,06 €	Total des recettes	28 859,56 €
BENEFICE SUR EXERCICE	1 905,50 €	PERTE SUR EXERCICE	0,00 €
TOTAL D'EQUILIBRE	28 859,56 €	TOTAL D'EQUILIBRE	28 859,56 €

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport

26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 14/39



**OBJET : Compte rendu de l'assemblée
générale ordinaire du CDNTA**

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

La parole est donnée à Mr Olivier FAUSSART, vérificateur aux comptes. Il est précisé que Mr Sylvain EGGENSCHWILLER, le second vérificateur, a quitté ses fonctions récemment et ne souhaite plus participer à cette tâche.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 15/39

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 FEVRIER 2021

**RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR LE COMITE
DEPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
SAISON 2019 – 2020**

Sainghin en Weppes le 21 janvier 2021

Olivier FAUSSART à :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration
Mesdames et Messieurs les Représentants de Clubs

Conformément à la mission qui m'a été confiée, vérificateur aux comptes, j'ai eu la possibilité en présence du Trésorier, d'avoir accès à toutes les pièces comptables de votre Comité.

De cet examen, il ressort que pour chaque dépense m'a été présenté un justificatif.

N'ayant constaté aucune anomalie, je donne « quitus » à votre Trésorier pour la saison écoulée.

Pour mémoire, je vous rappelle que ma vérification ne porte que sur les mouvements d'écriture comptable et que le bien fondé des dépenses ne me regarde en aucune façon dans le contexte de ma mission

Le vérificateur aux comptes Olivier FAUSSART



Précision de Michel CESZYNSKI sur le fait que la présentation de comptes se fait en année civile et non en année sportive.

Il précise également qu'il faut faire attention. La baisse de recette liée à la prise de licence moindre cette saison n'est pas encore visible mais le sera sur l'année civile à venir.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 16/39



**OBJET : Compte rendu de l'assemblée
générale ordinaire du CDNTA**

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Enfin, il indique qu'il a mis en provision la somme des tenues du CDNTA sur le budget 2020 mais que ces tenues seront fournies début 2021.

Question de Paul DUCHAUSSOY

09:59

Comment s'explique la différence entre organisations de championnats départementaux salle et extérieur ?

Michel CESZYNSKI :

Une convention est signée pour les championnats salles (elle prend en charge le repas des arbitres, membres du cd présents et actif sur l'organisation du championnat, et du club organisateur dans la limite de 10 personnes)

Pour les championnats à l'extérieur, il n'existe pas de convention et sont pris en charge les frais d'arbitres, frais de gardiennage éventuels et les cibles lorsque l'organisateur le demande.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 17/39

Présentation du provisionnel :

Prévisionnel 2021 :

COMITE DEPARTEMENTAL NORD			
EXERCICE 2021		BUDGET PREVISIONNEL	
DEPENSES		RECETTES	
60 Achat de matériel	9 750.00 €		
600000 Achat matériel CDNTA TDR	8 000.00 €	706000 Prestations de services	0.00 €
606300 Fournitures entretien & petit équipement	200.00 €	708400 Mise à disposition personnel facturé	0.00 €
606400 Fournitures admin. & informatiques	550.00 €		
606410 Matériel de bureau & informatique	1 000.00 €	74 Subventions des partenaires institutionnels	14 500.00 €
606800 Autres équipements	0.00 €	741000 Subvention Natul sport	0.00 €
607000 Tenues CDNTA & arbitres	0.00 €	742000 Subvention Département Nord	10 000.00 €
		743000 Subvention FNS - CNDS	4 500.00 €
61 Services Extérieurs	1 750.00 €		
611000 Organisation des Choix départementaux	1 500.00 €	75 Autres produits de gestion courante	5 500.00 €
613000 Locations diverses	0.00 €	75600 Licences Licences FFTA	5 500.00 €
615000 Entretien & réparations	200.00 €	757000 Equipement arbitres	0.00 €
618100 Documentation générale	50.00 €		
62 Autres services extérieurs	5 330.00 €	76 Produits Financiers	165.14 €
622000 Autres services extérieurs	1 000.00 €	761000 Produits financiers	150.00 €
623000 Récompenses	250.00 €		
625000 Déplacements CD 59 & commissions	1 500.00 €	77 Produits sur exercice antérieur	0.00 €
625100 Déplacements & réunions arbitres	1 500.00 €	772000 Produits sur exercice antérieur	0.00 €
625600 Déplacements actions sportives	1 500.00 €		
625700 Réceptions	1 000.00 €		
625750 Recas CD 59 & commissions	1 000.00 €		
626000 Frais postaux & télécommunications	200.00 €		
627000 Services bancaires	130.00 €		
63 Formation et stages	2 000.00 €		
633300 Stages de formation	2 000.00 €		
64 Frais de personnel			
641000 Frais arbitres			
642000 Rémunération des formateurs			
65 Autre charges de gestion courante	328.00 €		
651000 Réserve site cdnta	70.00 €		
658600 Affiliations	250.00 €		
66 Charges financières et exceptionnelles	0.00 €		
660000 Charges financières	0.00 €		
67 Charges exceptionnelles	0.00 €		
672000 Charges sur exercice antérieur	0.00 €		
Total des charges	20 150.00 €	Total des recettes	20 150.00 €
BENEFICE SUR EXERCICE	0.00 €	PERTE SUR EXERCICE	0.00 €
TOTAL D'EQUILIBRE	20 150.00 €	TOTAL D'EQUILIBRE	20 150.00 €

Michel CESZYNSKI informe qu'il faudra probablement s'attendre à une baisse prévue de 4000€ au niveau des prises de licences et qu'il y a une interrogation sur ce que seront les maintiens ou montants des subventions sur la prochaine période.

Il explique que dans les prévisions il y a notamment une idée d'investissement sur un projet de réhabilitation du jeu d'arc Beursault de Escaudain.

Paul DUCHAUSSOY précise que le club de Douai prévoit d'en faire un dans les prochaines années.

Johann DUBOIS indique que c'est un projet important, faisant partie intégrante d'un projet club, avec une volonté de partage Départemental (pour l'organisation du championnat entre autres), que les installations étant municipales, la municipalité d'ESCAUDAIN devra y être intégrée ainsi que sans doute d'autres acteurs que ce soit en moyens humains ou financiers.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 18/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

C'est un projet qui en est à ses début et qui sera probablement réalisé en plusieurs phases s'il doit l'être.

Alexandre OLIVIER indique que ce budget étant prévisionnel, il faudra peut-être le revoir et l'ajuster en fonction justement de l'incertitude sur les subventions et les besoins futurs.

Michel CESZYNSKI complète l'information sur les demandes d'aides en cours (6 ou 7 clubs ont fait des demandes à ce jour), interroge sur la transparence des clubs qui demandent des subventions et l'utilisation de leurs fonds propres.

Plus globalement, les discussions se regroupent et il est indiqué qu'une demande doit s'intégrer dans une logique de projet et être d'une utilité globale (que ce soit pour une découverte, une création de championnat, etc...)

Vote du Quitus Trésorier :

Lors de l'assemblée il est demandé :

qui est contre ? : pas de réponse écrite ou orale

qui s'abstient ? : pas de réponse écrite ou orale

Le Quitus est donc donné à l'unanimité.

Intervention de Marc MARTEL :

Le CD prévoit de venir dès que possible rencontrer les clubs, surtout faire un focus sur ceux qui ne viennent plus aux AG.

Il faut que l'on échange pour connaître les besoins, les aides que l'on peut apporter.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 19/39

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Rapport de la commission communication :

**Rapport de la Commission communication
avec présentation du nouveau site web :**

Présentation par Taylor DEVINCKE

Avec la participation active de Julien TETIN, du club de DOUAI



Julien Tetin

Expert informatique & gérant

Port. (+33)06 86 53 58 47

Fix. (+33)03 27 94 67 60

43 rue Saint michel - 59500 DOUAI

www.itech-solution.fr



Présentation du site internet par Taylor DEVINCKE, les différentes rubriques à ce jour, les évolutions, la partie arbitre promotionnelle est publique, la partie concernant les statuts propres à chacun est confidentielle et soumise à mot de passe pour les concernés.

Le site :

<https://www.cdnta-archerie.fr/>

Le lien Facebook :

<https://www.facebook.com/CDNTACD59/>

Plusieurs clubs saluent le travail effectué

Question de Alexandre Olivier :

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport

26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 20/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Est-il possible d'avoir des notifications push ? Afin de pouvoir être informé des nouvelles publications.



Taylor DEVINCKE : une publication sera faite sur facebook et sur liste de diffusion aux présidents en plus.

Présentation des postulants :

Election du représentant à l'AG de la FFTA :

Se sont portés candidats : Alain DESCAMPS
Marc MARTEL

Les votes se feront via la Société Vote Explorer de 13h00 à
14h59



Question de plusieurs participants concernant le coût d'environ 700€ pour cette prestation de vote électronique garantissant le vote à bulletin secret et la possibilité de s'en passer :

Le Comité précise que l'obligation de statuts contraint à avoir un vote de ce type respectant les pré requis de la FFTA et de nos statuts qui en découlent. Cette dépense est à fonds perdus mais que c'est le coût de la démocratie. Question sera posée au CRTAHdF et à l'AG de la FFTA sur un assouplissement possible de cette règle pendant la pandémie si celle-ci doit se poursuivre.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

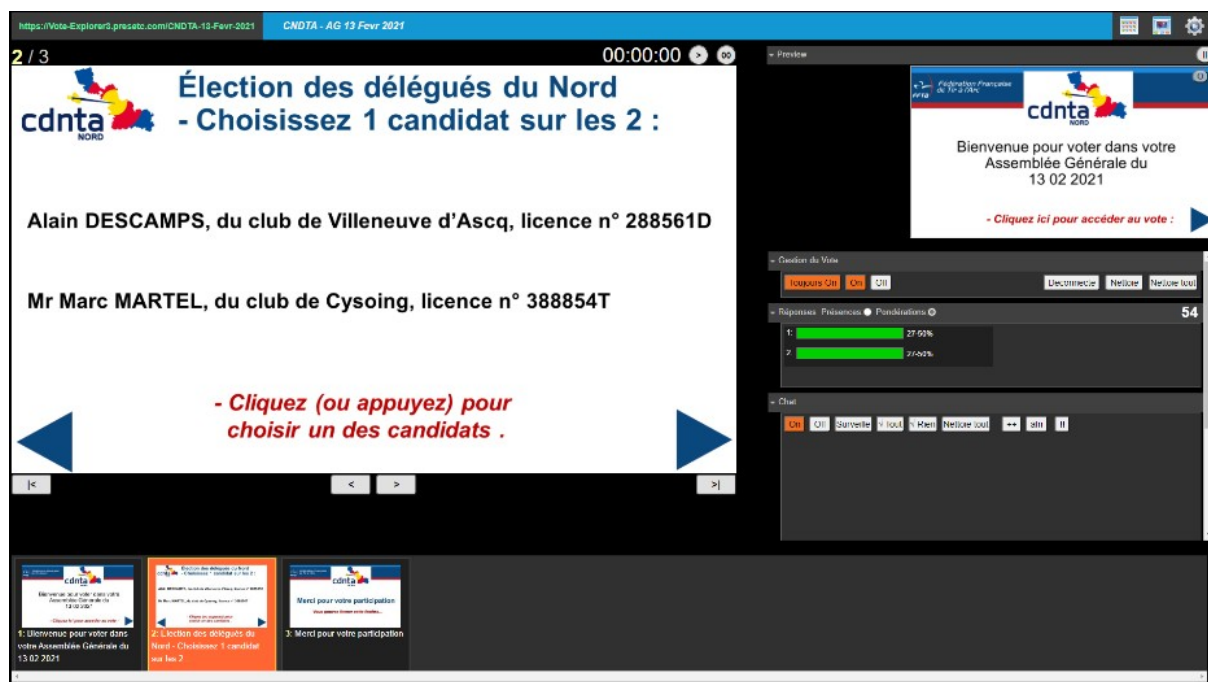
Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Résultats de l'élection :

Sur les 18 clubs représentés ce matin et globalisant 77 voix avec pondération, 13 clubs (représentant 54 voix) se sont exprimés.

A l'issue du vote à bulletin secret via la société Vote Explorer (vote ouvert de 13h à 14h59'59") :

- Alain DESCAMPS (Villeneuve d'Ascq, licence n°288561D) récolte 27 voix soit 50% des suffrages exprimés
- Marc MARTEL (Cysoing, Licence n° 388854T) récolte 27 voix soit 50% des suffrages exprimés



The screenshot displays the Vote Explorer interface for the CDNTA AG 13 Fevr 2021. The main content area shows the election of delegates from the Nord region, with two candidates: Alain DESCAMPS and Mr Marc MARTEL. The interface includes a navigation bar, a main content area with candidate names and a 'Votez' button, and a right-hand sidebar with a 'Statistiques' section showing 54 total votes and a 'Chat' section.

Devant cette égalité parfaite en application des statuts (article 7.4 point 6), **le candidat le plus jeune est élu.**

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 22/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Après vérification des dates de naissance :

- **Alain DESCAMPS** est élu **titulaire**
- **Marc MARTEL** est élu **suppléant**

Questions diverses :

Questions diverses

- 1. Election d'un second réviseur aux comptes :**
- 2. Signatures sur le compte bancaire :**
- 3. Problème des cotisations :**
Attention à distinguer les cotisations (club) de la licence (Fédération)
- 4. Abonnement à ZOOM :**
- 5. Concertation entre les clubs du 59 puis avec les clubs du 62 pour éviter les doublons :**
- 6. Possibilité de financer en partie les formations :**
Assistant entraîneur (100 euro), les recyclages entraîneurs, les modules complémentaires comme poussin ou arc à poulies.
- 7. Organisation de réunions à thème :**
Comment monter un dossier ANS,
Comment modifier sa ciblerie
Comment me lancer pour organiser un premier concours.
Le but est de partager des expériences et ainsi de faire monter en compétence tous les clubs du Nord pour que l'offre que nous proposons à nos licenciés s'élargisse et les fidélise ainsi.



1. Élection d'un second réviseur aux comptes

Christophe LEMAIRE se présente, pas d'autre postulants, pas d'objection à l'unanimité.

Christophe LEMAIRE se joindra donc à Olivier FAUSSART pour l'exercice à venir.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 23/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

2. Autorisation de Mme Martine MARINET (trésorière adjointe élue du Comité) pour la signature sur les comptes

Validation de l'autorisation de signature sur les comptes de Mme Martine MARINET à l'unanimité par les présidents ou leur représentants mandatés.

Mme Martine MARINET aura donc désormais le pouvoir de signature comme l'ont à ce jour Marc MARTEL (Président) et Michel CESZYNSKI (Trésorier)

3. Problème des cotisations :

La cotisation est la participation à un projet commun, non un paiement ouvrant droit à des services. Il faut différencier cotisation (qui va au club) et licence (à la fédération + souscription à une assurance qui nous couvre pendant la pratique de notre sport).

La licence émane uniquement de la FFTA et non de ses organes déconcentrés qui n'utilisent que leurs parts de cotisations pour l'organisation et la gestion de leur niveau. Partant de ce constat, la réponse à cette demande ne peut venir que de la Fédération.

Le montant d'une cotisation et de la licence est décidé par l'assemblée générale pour une année et seule l'assemblée générale est en droit de décider d'une quelconque modification.

Je ne pense pas qu'il faille attendre un geste de la FFTA, 2024 oblige.

Si la fédération décide de prolonger les licences prises saison 2020/2021 (qui n'est pas terminée et se termine le 30 septembre 2021), sur la saison 2021/2022, nous ne pourrions que suivre.

L'impact financier pour l'année 2022 serait de l'ordre de 6000 € sur notre trésorerie, avec une prise de licences constante à la saison 2020/2021.

Pour le prévisionnel 2021, la baisse en prise de licences se chiffre déjà à -3954 € dans les recettes au 31/12/2020

Cela veut dire un prévisionnel (aide aux championnats, aide aux formations...) en baisse sur deux ans.

Au niveau du comité la cotisation est à hauteur de 7 euros depuis plus de quinze ans. Ce pour un coût total de licence autour de 100-110 euros. Dans d'autres clubs de la région cela peut monter jusqu'à 220 euros.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 24/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Le CDNTA a mis en place une mesure pour les licences 2020-21 des nouveaux jeunes archers dont nous avons parlé à l'AG de novembre. Cela s'est traduit par un plouf ! Trois clubs ont répondu : RONCQ, SECLIN et VILLENEUVE D'ASCQ !

Si l'archer renouvelle sa licence comment en diminuer son montant ? Si l'archer abandonne la pratique que faire ?...

Les clubs ne sont pas responsables de la pandémie, pas plus que le comité et encore moins la Fédération.

Nos associations, clubs ou comité, sont de loi 1901 et ont des frais de fonctionnement et ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre.

La seule et vraie question est la gestion du futur et les solutions y afférentes, et non l'appauvrissement des produits encaissés, essentiels en cette période de crise inédite.

Pour notre part je pense qu'il ne faut pas chercher à faire de modifications et je ne pense pas que le comité doive neutraliser cette somme et s'appauvrir mais par contre apporter du service aux clubs sous des formes à définir.

Dès que cette période de confinement-couvre-feu sera terminée, nous avons prévu de venir vous rencontrer et discuter avec vous de ce que vous attendez de nous, quelles sont vos attentes, vos besoins ? et voir comment nous pouvons redynamiser notre activité sportive.

Nous préférons investir l'argent du Comité dans des dépenses d'investissement pour les clubs plutôt que dans un appauvrissement de nos ressources en des remboursements qui nous mettraient dans l'illégalité.

Question de Ludovic VERBRUGGE concernant la demande de subvention que son club (Cysoing) à fait et quel en est le résultat :

Michel CESZYNSKI précise qu'une demande de subvention globale est partie courant janvier. A cette date, nous sommes en attente de retour de la demande (généralement le retour est fait courant juin).

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 25/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Il est expliqué le principe des demandes, qui s'inscrivent dans un projet et que les demandes et dépenses doivent être justifiées, que la présence et la transparence envers le CD fait partie intégrante des demandes.

La question de créer des conventions lorsque du matériel est acheté par le Cd pour un club est posée. Ce afin que cela puisse être utilisé ailleurs, cette demande sera étudiée.

Question de Alain DESCAMPS pour indiquer à Marc MARTELL qu'il avait dit qu'il allait expliquer la ligne comptable concernant l'UNSS pour HONDSCHOOOTE

Marc MARTELL explique l'obligation de passer par le CDNTA pour que l'UNSS verse la subvention au club de HONDSCHOOOTE. Que le département a versé une subvention complémentaire au CDNTA pour compenser cette dépense.

Il s'agit uniquement d'une opération comptable avec une entrée d'argent retirée à montant équivalent et versée au club de HONDSCHOOOTE

4. Abonnement à zoom :

Marc MARTELL indique qu'un devis a été demandé et que le montant est très important (6400 d'euros TTC).

Le Comité a cherché des solutions alternatives et que nous avons décidé d'en utiliser une ce jour « google meet » qui se limite à 100 connexions et pas de limitation de durée.

Cela correspond à ce jour au besoin, preuve en est du bon déroulé de l'AG ce jour.

Christophe LEMAIRE propose aussi Jitsi meet qui est un équivalent sans compte gmail mais se limite à 75 connexions.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 26/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

5. Concertation entre les clubs du Nord et du Pas de Calais pour éviter les doublons lors des compétitions :

Il est demandé par Alain DESCAMPS s'il serait possible de préparer des concertations pour éviter des doublons de compétitions.

Lors des échanges, nous constatons qu'il est souvent complexe d'organiser avec des dates imposées par les mairies, autres sports, activités etc, que ce soit pour les salles ou les terrains partagés.

Alexandre OLIVIER propose de positionner les championnats en amont et après échange avec les organisateurs pour essayer de s'entendre sur un calendrier largement en amont de la saison afin d'éviter les doublons au mieux et éviter de ce fait des pertes d'archers sur certaines compétitions.

Cette proposition sera complétée par un échange avec le CD62 et ses membres nouvellement élus.

6. Possibilité de financer en partie les formations :

Le CDNTA a toujours remboursé au club 50% du montant de la formation E1 et E2, si réussite de l'archer à l'examen final.

Rien pour le recyclage et la formation Arbitre, gérés par le CRTAHDF.

Car du temps où la Ligue de Flandre existait cette gestion était de son ressort. Nous avons considéré que par la suite, l'arbitre serait indemnisé pour ses arbitrages ...

Par contre, depuis la création du CRTAHDF et la nouvelle organisation décentralisée imposée, le CDNTA a pris en charge l'organisation des réunions d'arbitres, et du repas qui suivait, ainsi que les frais de déplacement pour recyclage. De plus, la gestion de l'arbitrage des compétitions nous incombe.

Alors, que faisons-nous ?

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 27/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Les formations dépendent du CRTA HdF et nous ne sommes pas ou peu prévenus des archers en formation et des formations suivies.

Aujourd'hui, je ne vais pas vous donner une position ferme et définitive, mais plutôt des pistes que nous allons et que vous allez devoir suivre.

Pour le CDNTA :

- Il nous faudrait connaître les formations de manière exhaustives (type, initiales, renouvellement, spécifications...)
- Établir un document de principe sur ce que l'on prend en compte et à quel montant et suivant quelles conditions (tableau d'information, critères...)
- Prioriser des formations s'il y a des manques (à réévaluer à chaque saison)
- Budgétiser et mettre un seuil de prise en compte max sans privilégier une catégorie.

Pour les clubs :

- Nous faire remonter les demandes transmises au CRTA HdF
- Être en adéquation avec un projet et une transparence sur le club (budget, CR AG, projet club, etc.) et cela pour toute demande d'aide ou de prise en compte.
-

De toute façon, nous continuerons de rembourser à 50% les formations E1 et E2, sous réserve de réussite à l'examen.

Pour la formation d'arbitre, nous penchons, même si rien n'est arrêté pour le moment pour un remboursement au club de la formation de l'archer à hauteur de 50% de son inscription à la formation, si réussite, hors frais de déplacement ou d'hébergement.

Je reviendrais vers vous avec un dossier étayé et cette question fera l'objet d'une discussion que j'espère en présentiel.

Question de Xavier CARDON précisant que le Président du club n'est pas informé par le Comité Régional de l'inscription ou l'évolution de l'archer en cours de formation :

Il est précisé que lorsque l'archer s'inscrit sur le site, le Président doit être informé puisque l'archer doit établir avec son club une convention de formation, convention signée par le Président de club.

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 28/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Marc MARTEL précise qu'il va échanger avec le Comité Régional sur ce point afin que tous soient informés, idem pour les arrêts ou modifications en cours.

Pierre DELEEST intervient à la demande de Philippe BOUCLET et informe qu'à date il n'y a que 4 clubs du Nord ayant répondu à ce jour pour l'AG du Comité Régional.

7. Organisation de réunions à thèmes :

Alain DESCAMPS propose une réunion annuelle afin de se connaître d'échanger nos connaissances et d'apporter des aides entre clubs.

Alexandre OLIVIER précise aussi ce point sur la gestion des compétitions par exemple sur l'utilisation des outils logiciels par exemple.

Il est abordé entre-autres par le CD :

- La création du compte association,
- le montage d'un dossier de subvention ANS,
- La rédaction d'un projet club,
- Le montage d'un terrain (base réglementaire),
- Les fake news,
- Les documents de la fédération à mettre à disposition,
- Le partage lors des organisations pour aider à l'organisation et partager l'expérience.

Le CD est très favorable à l'organisation de réunion d'échange.

Marc MARTEL indique que des adresses et des moyens de communications vont être étoffés et qu'à ce jour il existe une adresse générique :

Cdnta.contact@gmail.com

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 29/39



**OBJET : Compte rendu de l'assemblée
générale ordinaire du CDNTA**

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Le Secrétaire Général

Le Président

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 30/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Annexe 1 :



COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Villeneuve d'Ascq, le 10 janvier 2021

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents de club,
Chères amies et chers amis archers,
en vertu de Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 modifiée en dernier lieu par Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, nous avons le plaisir de vous inviter à une :

ASSEMBLEE GENERALE par visioconférence
le 13 février 2021 à 9h00 durée prévue 2h30 - 3h00
Votes de 13h00 à 14h59

Ordre du jour :
Mot de bienvenue du président
Rapport moral du Président,
Rapport Commission sportive,
Rapport Commission arbitrale,
Rapport financier et vote du quitus.
Rapport de la Commission communication avec présentation du nouveau site web,
Élection du représentant à l'AG de la FFTA.
Questions diverses

Les votes se feront via la société Vote-explorer qui nous fournira un lien pour que vous puissiez voter, le résultat anonymisé des votes sera communiqué aux Président(e)s présent(e)s ou dûment représenté(e)s par mail dans l'après-midi du 13 février dès qu'il nous sera connu.

Merci de répondre par retour de mail à : johann.cdnta@outlook.com de votre présence, votre adresse mail sera utilisée pour vous envoyer le lien pour vous connecter. En cas d'impossibilité, vous pourrez toujours vous faire remplacer par un(e) licencié(e) de votre choix, le pouvoir devant me parvenir par mail au plus tard le 7 février avec les noms, prénoms et adresse mail du (de la) remplaçant(e). Notre partenaire Vote-explorer ayant besoin de ce délai pour régler les ultimes détails. Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, chères amies et chers amis archers,

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 31/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

nos plus sincères salutations.

Le Secrétaire général,
Johann DUBOIS

Le Président du C. D. N. T. A.,
Marc MARTEL

Invitation Assemblée générale du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc du 13 février 2021 - Mozilla Thunderbird

Fichier Édition Affichage Aller à Messages Outils Aide

Relever Écrire Messagerie instantanée Adresses Étiquette

De Moi <johann.cdnta@outlook.com>

Sujet Invitation Assemblée générale du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc du 13 février 2021

Pour destinataires inconnus; ☆

Copie cachée à president@seclinoise-archerie.com, ludovic.verbrugge@free.fr, Taylor Devincke, sylvain.eggenschwiler@gmail.com, Alain Descamps, johann, regis.lebbrecht@nord.g

Bonsoir Mesdames et Messieurs les présidents de club,

Mesdames et Messieurs les représentants de nos institutions,

Mesdames et Messieurs les membres du comité du CDNTA,

Chères amies et chers amis,

J'ai le plaisir de vous envoyer l'invitation à notre assemblée générale du CDNTA qui se déroulera le samedi 13 février 2021, par visioconférence dès 9h.

Le lien vous sera transmis dès confirmation de votre présence sur l'adresse mail que vous utiliserez pour m'informer de votre participation.

Amicalement,

Johann Dubois

Secrétaire général du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 32/39



**OBJET : Compte rendu de l'assemblée
générale ordinaire du CDNTA**

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

POUVOIR à retourner à Johann.cdnta@outlook.com	
Je, soussigné(e),	:
Président(e) du club de	:
donne pouvoir à (Nom, Prénom, adresse mail)	
.....	
pour me remplacer à l'ASSEMBLEE GENERALE par visioconférence du 13 février 2021 à 9h00, prendre part aux discussions et aux votes en mes lieux et place.	
Fait à	le
	Signature
CANDIDATURE à retourner à Johann.cdnta@outlook.com avant le 30 janvier 2021 (15 jours avant en application de nos statuts)	
Je, soussigné(e),	:
numéro de Licence	:
Déclare postuler au titre de représentant du CDNTA à l'AG de la FFTA du 13 mars 2021 à NOISY le Grand.	
Fait à	le
	Signature

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

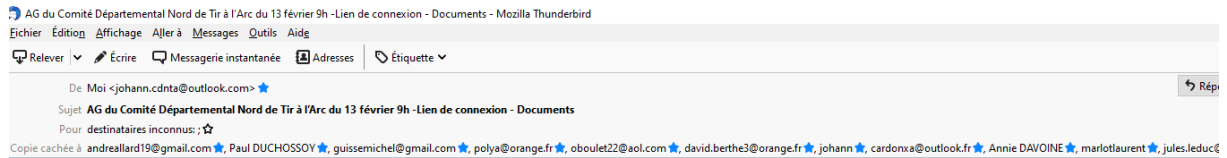
59650 VILLENEUVE D'ASCQ



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Annexe 2 :



Bonsoir Mesdames et Messieurs les présidents de club, leurs représentants,

Mesdames et Messieurs les représentants de nos institutions,

Mesdames et Messieurs les membres du comité du CDNTA,

Chères amies et chers amis,

J'ai le plaisir de vous envoyer le lien pour participer à notre assemblée générale du CDNTA qui se déroulera le samedi 13 février 2021, par **visioconférence dès 9h**.

Cliquez sur ce lien : (**mettre votre nom et nom du club**)

<https://meet.google.com/fbf-buqa-nqq>

Pour que la réunion se passe dans de bonnes conditions merci d'utiliser de préférence Firefox ou Google chrome pour vous connecter avec webcam et micro.

Je vous joins la présentation qui sera faite lors de cette assemblée Générale, je joins de nouveau l'invitation, la liste des postulants.

Je ferai suivre le lien et les codes pour le vote dans des mails spécifiques à chaque président ayant répondu présent ou leur représentant dument mandaté au plus tard demain dans la journée.

Amicalement,

Johann Dubois

Secrétaire général du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 34/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Annexe 3 :



Bonjour Monsieur le président du club de CYSOING,

Vous m'avez indiqué votre intention de participer à notre assemblée générale et je vous en remercie, je vous joins donc en retour le lien et le code vous permettant de participer au vote ce **samedi de 13h à 14h59**.

Pour voter:

<https://vote-explorer3.presetc.com/CNDTA-13-Fevr-2021>

Votre code:

~~XXXXXXXXXX~~

Amicalement,

Johann Dubois

Secrétaire général du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 35/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Annexe 4 :



Bonjour Mesdames et Messieurs les présidents de clubs et leurs représentants,

Mesdames et Messieurs les membres du comité du CDNTA,

Messieurs les postulants,

Chères amies et chers amis,

J'ai le plaisir de vous envoyer la liste des candidats à l'élection des délégués à l'assemblée Générale de la FFTA en pièce jointe conformément à nos statuts.

Je vous ferais parvenir les documents qui seront présentés lors de notre AG début de semaine prochaine.

Le lien pour la réunion vous sera transmis également début de semaine.

Le lien pour le vote vous sera remis (pour celles et ceux ayant confirmé leur participation) courant de semaine prochaine sur l'adresse mail sur laquelle vous m'avez répondu ou désignée.

NB: il sera possible d'ajouter des mails pour le vote, le jour de l'AG, si jamais nous n'aurions pas reçu confirmation pour des clubs présents.

Bon week-end à toutes et tous.

Amicalement,

Johann Dubois

Secrétaire général du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 36/39



**OBJET : Compte rendu de l'assemblée
générale ordinaire du CDNTA**

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021



**COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE
TIR A L'ARC**

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Villeneuve d'Ascq, le 05 février 2021

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents de club,

Je vous joins la liste des candidats à l'élection des délégués du Nord pour l'assemblée générale de la FFTA :

Mr **Alain DESCAMPS**, du club de Villeneuve d'Ascq, licence n° 288561D

Mr **Marc MARTEL**, du club de Cysoing, licence n° 388854T

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, chères amies et chers amis archers,
nos plus sincères salutations.

Le Secrétaire général,
Johann DUBOIS

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 37/39



OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CDNTA

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Annexe 5 :

AG du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc du 13 février 9h - Lien de connexion - Documents - Mozilla Thunderbird

Fichier Édition Affichage Aller à Messages Outils Aide

Relever Écrire Messagerie instantanée Adresses Étiquette

De Moi <johann.cdnta@outlook.com>

Sujet **AG du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc du 13 février 9h - Lien de connexion - Documents**

Pour destinataires inconnus :

Copie cachée à andreallard19@gmail.com, Paul DUCHOSSOY, guissemichel@gmail.com, polya@orange.fr, oboulet22@aol.com, david.berthe3@orange.fr, johann, cardonxa@outlook.fr, Annie DAVOINE, marlotlaurent, jules.leduc

Bonsoir Mesdames et Messieurs les présidents de club, leurs représentants,

Mesdames et Messieurs les représentants de nos institutions,

Mesdames et Messieurs les membres du comité du CDNTA,

Chères amies et chers amis,

J'ai le plaisir de vous envoyer le lien pour participer à notre assemblée générale du CDNTA qui se déroulera le samedi 13 février 2021, par **visioconférence dès 9h**.

Cliquez sur ce lien : (**mettre votre nom et nom du club**)

<https://meet.google.com/fbf-buqa-nqq>

Pour que la réunion se passe dans de bonnes conditions merci d'utiliser de préférence Firefox ou Google chrome pour vous connecter avec webcam et micro.


Je vous joins la présentation qui sera faite lors de cette assemblée Générale, je joins de nouveau l'invitation, la liste des postulants.

Je ferai suivre le lien et les codes pour le vote dans des mails spécifiques à chaque président ayant répondu présent ou leur représentant dument mandaté au plus tard demain dans la journée.

Amicalement,

Johann Dubois

Secrétaire général du Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc



3 pièces jointes 1,6 Mo

Invitation_AG_CDNTA_2021_02_13.pdf 159 Ko AG du CDNTA 13 fev 2021.pdf 1,4 Mo CANDIDATURES_DELEGUES_FFITA_AG_CDNTA_2021_02_13.pdf 88,8 Ko

Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC
Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 38/39

Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 février 2021

Annexe 6 :

	A	B	C	D	E	F
1	STATISTIQUES DES VOTES					% Voix
2				Réponse 1	60,00 %	27
3				Réponse 2	50,00 %	27
4				Réponse 3		
5				Réponse 4		
27					Votants : 13	54
28	Rx 1.0		#1412 - CNDTA - AG 13 Fevr 2021			
29					Élection des délégués du Nord ^ - Choisissez 1 candidat sur les 2 :	
31					Alain DESCAMPS, du club de Villeneuve d'Ascq, licence n° 288561D Mr Marc MARTEL, du club de Cysoing, licence n° 388854T	0 0
					13 PRESENCES ET 54 DROITS DE VOTE	

Fichier validé pour les votes - Mozilla Thunderbird

Fichier Édition Affichage Aller à Messages Outils Aide

Relever ▼ Écrire Messagerie instantanée Adresses Étiquette ▼

De Sylvain MERIAN <sylvain.merian@vote-explorer.com> ★

Sujet **Re: Fichier validé pour les votes**

Pour Moi <johann.cdnta@outlook.com> ★

Avec les pondérations : il y a égalité de score.
Désolé de cette erreur de paramétrage.

Cordialement

sylvain.merian@vote-explorer.com

Tel : +33 06 60 27 21 78



Affilié à la FFTA – SIREN/SIRET 48372835800019 - RNA W595000538

COMITE DÉPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

CR_AG_CDNTA_2021_02_13_v1.doc 39/39